

	<h1>Fiche signalétique</h1>	<p>24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence Urgence médicale/ Empoisonner le Contrôle: Dans Les Etats-Unis: Appel 1-800-222-1222.</p> <p>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</p> <p>Urgence transport/Centre national de Réponse:</p> <p style="text-align: center;">1-800-535-5053 1-352-323-3500</p> <p>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</p>
---	-----------------------------	---

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom:	Fire Stop Fire-Rated Silicone Sealant	Date de Révision:	3/5/2019
Product UPC Number:	070798710641	Remplace:	6/19/2015
Fabricant:	DAP Products Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	Product Use/Class:	calfeutrant
	Fiche signalétique Coordinateur: MSDS@dap.com	SDS No:	00017132606
	Emergency Telephone: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500, 1-800-222-1222	Préparateur:	Affaires réglementaires et environnementales

2. Identification des dangers

Classification SGH

Allergène cutané, catégorie 1, Cancérogénicité, catégorie 1A, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

MENTIONS DE DANGER SGH

Allergène cutané, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans ...

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Pierre à chaux	1317-65-3	30-60	GHS07	H332
Silice amorphe	7631-86-9	3-7	GHS07	H332
Ketoxime Silane	22984-54-9	1-5	GHS07-GHS08	H317-319-373
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	GHS07-GHS08	H332-350-370-372

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: Ce produit ne devrait pas présenter de danger d'inhalation dans des conditions ambiantes. Si la respiration est difficile, quitter la zone et aller à l'air frais. Si le malaise persiste, obtenir de l'aide médicale immédiatement.

En cas de contact avec la peau: Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, obtenir se soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que l'irritation disparaisse. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Pas d'information

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Porter un respirateur autonome à pression d'air (approuvé NIOSH ou équivalent) et un équipement de protection personnel complet. Utiliser une lance-brouillard afin de refroidir les contenants exposés.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Évitez de respirer les vapeurs et ne laissez pas le produit venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement si la ventilation est adéquate. Laver vigoureusement après la manipulation. Enlever les lentilles de contact avant d'utiliser. Pas les lentilles de contact de poignée jusqu'à ce que tout enduit d'étanchéité a été nettoyé des bouts du doigt, les clous et les cuticules. L'enduit d'étanchéité résiduel peut transférer pour contacter des lentilles et cause l'irritation d'oeil sévère.

Stockage: Éviter la chaleur excessive ou le froid excessif. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

Nom chimique	ACGIH TLV-TWA	ACGIH-TLV STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL-CEILING
Pierre à chaux	N.E.	N.E.	15 mg/m ³ TWA total dust, 5 mg/m ³ TWA respirable fraction	N.E.
Silice amorphe	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Ketoxime Silane	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Silice cristalline	0.025 mg/m ³ TWA respirable particulate matter	N.E.	50 µg/m ³ TWA Respirable crystalline silica	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle



Équipement de protection respiratoire: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m³) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures.



Protection de la peau: Portez des gants en nitrile ou en néoprène.



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: inutile dans les conditions normales d'utilisation.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Gris	Etat Physique:	Pâte
Odeur :	Insignifiant	Seuil de l'odeur:	Pas Etabli.
Densité, g/cm³:	1.37 - 1.37	pH:	Pas Applicable.
Freeze Point, °C:	Pas Etabli.	Viscosité (mPa.s):	Not Established
Solubilité dans l'eau:	Pas d'information	Partition Coeff., n-octanol/water:	Pas Etabli.
Température de décomposition:	Pas Etabli.	Limites d'explosion, %:	N.E. - N.E.
Plage du point d'ébullition:	100 - 100	Température d'auto-inflammation	Pas Etabli.
Point d'éclair minimum, ° C:	100	Pression de vapeur, en mmHg:	Pas Etabli.
Taux d'évaporation:	Plus lent Que Acétate de n-Butyl	Méthode Flash:	Seta A Fermé la Tasse
Densité de vapeur:	Plus lourd Qu'Aérer	Flammability, NFPA:	Ininflammable
Poussières combustibles:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair a déclaré ci-dessus est celle de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions normales et des conditions prévues pour le stockage et la manutention.

Conditions à éviter: Agents oxydants. Chaleur excessive ou froid excessif.

INCOMPATIBILITÉ: Maintenir éloigné des agents oxydants forts. Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Produits de décomposition dangereux: Produits de décomposition habituels : oxydes de carbone (COx) et oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

Inhalation: Pendant l'application et le remède, ce produit relâche du méthanol. L'inhalation de ce produit peut provoquer l'irritation des voies respiratoires (nez, bouche, muqueuses). Peut causer une réaction respiratoire allergène.

Contact avec la peau: Le contact direct avec la peau peut provoquer une irritation. Peut causer une réaction allergène de la peau.

Contact avec les yeux: Peut causer une légère irritation des yeux.

Ingestion: Une dose unique administrée oralement présente une très faible toxicité. La quantité ingérée lors d'incident ou durant la manipulation industrielle ne devrait pas causer de lésion, toutefois, l'ingestion d'une grande quantité pourrait causer des lésions. L'ingestion d'une grande quantité peut causer des nausées, des dérangements gastrointestinaux et de la douleur. Peut causer des lésions au foie et aux reins de même qu'une diminution de la capacité du système nerveux. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durci.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une légère irritation des yeux et de la peau. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes susceptibles. L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classifie respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classifie la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact, Inhalation

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
1317-65-3	Pierre à chaux	6450 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
7631-86-9	Silice amorphe	7900 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	N.I.
22984-54-9	Ketoxime Silane	>2453 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rat	>50 mg/L Rat
14808-60-7	Silice cristalline	N.I.	N.I.	N.I.

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

14. Informations relatives aux transports

DOT Numéro UN/NA:	Pas Applicable
approprié Nom d'expédition:	Pas Régulé.
Nom technique:	Pas Applicable
Catégorie de risque:	Pas Applicable
Sous-classe de danger:	Pas Applicable
Groupe d'emballage:	Pas Applicable

15. Informations réglementaires

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États-Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 3/5/2019 Remplace: 6/19/2015

MOTIF DE LA RÉVISION: Revision Description Changed
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
 01 - Product Information
 02 - Hazards Identification
 05 - Flammability Information
 08 - Exposure Controls/Personal Protection
 09 - Physical & Chemical Information
 11 - Toxicological Information
 13 - Disposal Information
 14 - Transportation Information
 15 - Regulatory Information
 16 - Other Information
 Substance Regulatory CAS Number Changed
 Substance Hazardous Flag Changed
 Substance Hazard Threshold % Changed
 Revision Statement(s) Changed

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
2*	0	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 25.9

COV du matériau, g/L: 26

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 1.00

VOC Actual, Wt/Wt%: 1.9

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H350	Peut provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche.

Ces données

sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE

GARANTIE

SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE

AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES

INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est

produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures

appropriées de

manutention auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le

contexte

spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.